



ENQUÊTE ÉTAT DES LIEUX DES TPE T2 2024

DU 8 AU 11 JUILLET 2024
1843 RÉPONDANTS



CONTACT PRESSE : Advocaciz

Alexandra Richert : 06.08.77.86.22 - Ambre Fourneau : 06.44.39.89.25

Il existe de nombreux sondages et enquêtes destinés à prendre le pouls de l'activité économique.

Les plus avancés comprennent une part de TPE (professionnels indépendants, artisans, commerçants, dirigeants d'entreprises de moins de 10 salariés) dans leur échantillon.

Leurs résultats n'en restent pas moins "macro", gommant au passage le ressenti et le vécu de 98% des structures entrepreneuriales en nombre.

Le SDI propose un focus spécifique sur un niveau de granularité rarement atteint, à savoir sur les seules TPE.

Aussi nombreuses qu'hétérogènes, les TPE sont majoritaires dans toutes les branches d'activité et réparties sur l'ensemble des territoires urbains et ruraux.

En lien direct avec les consommateurs et leurs clients professionnels, elles sont en première ligne des mouvements économiques, à la hausse comme à la baisse.

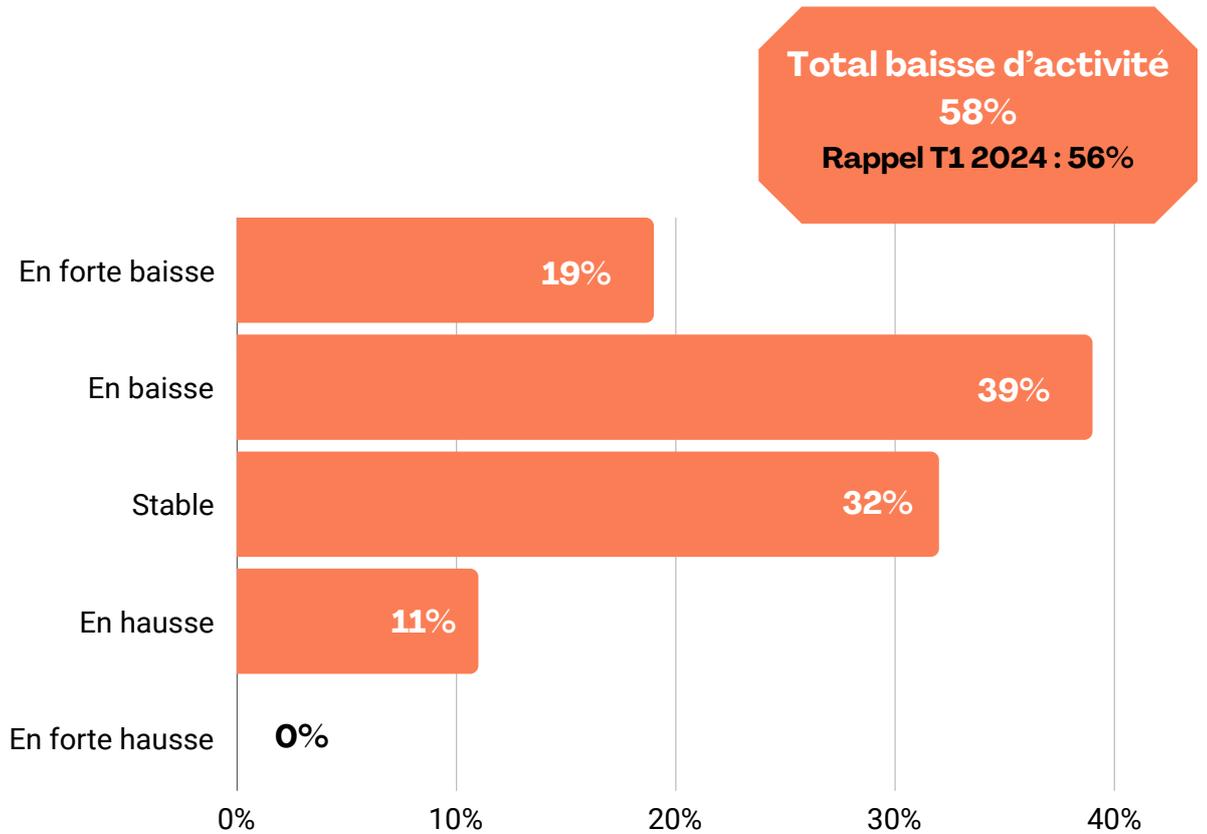
Leurs constats et ressentis anticipent bien souvent les mouvements profonds qui se diffuseront dans l'ensemble de la chaîne de valeurs.

C'est pourquoi le SDI estime essentiel de les interroger régulièrement afin d'anticiper les constats que la "macro" devra intégrer tôt ou tard.

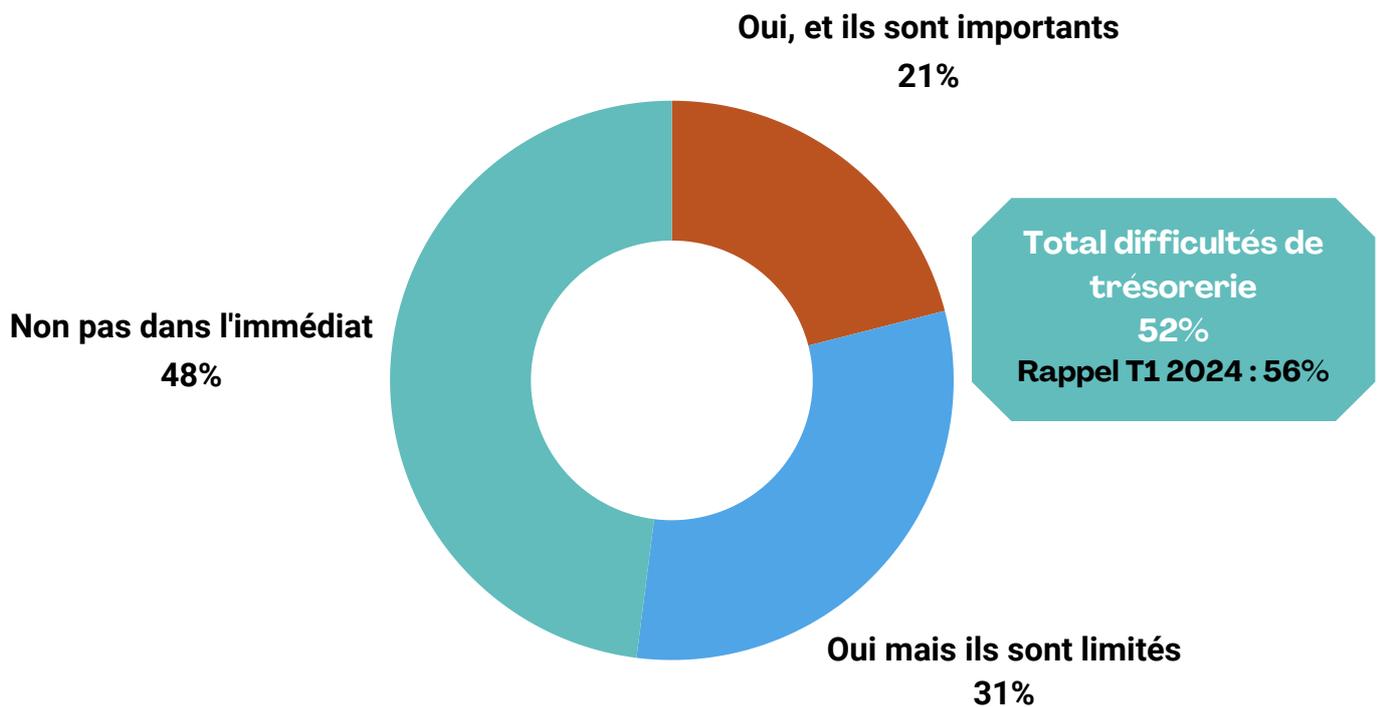
Activité T2 2024



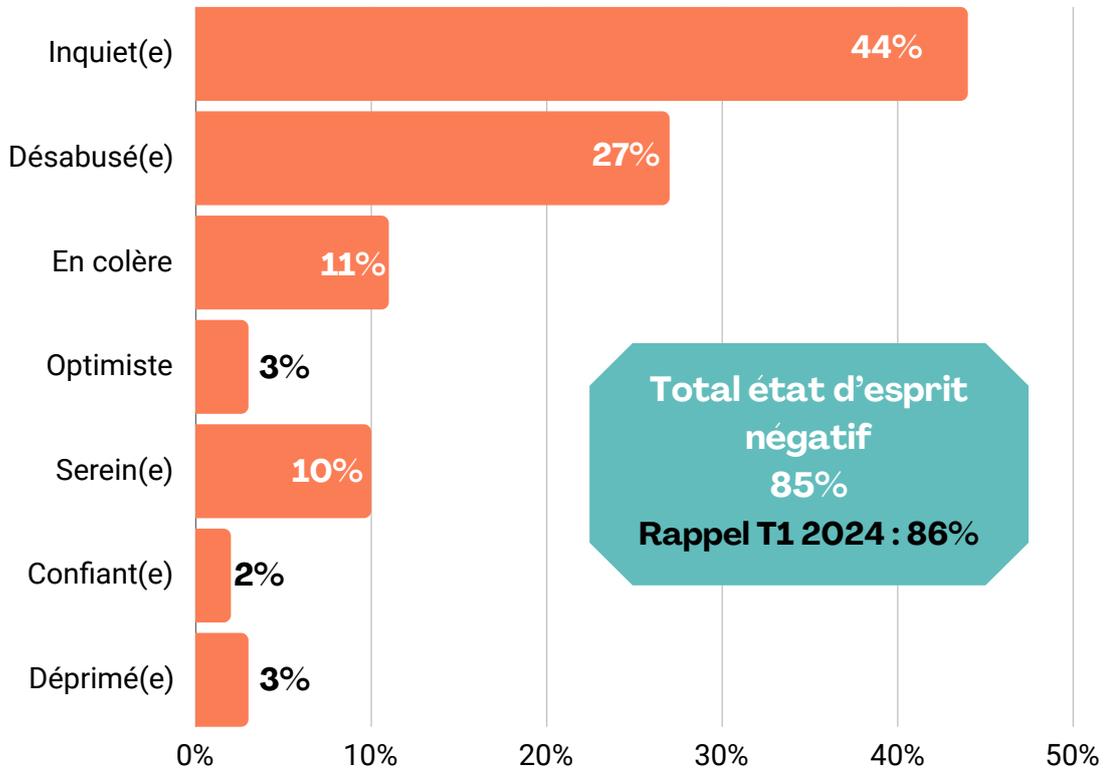
Comment qualifieriez-vous votre niveau d'activité au deuxième trimestre 2024 comparé au premier trimestre 2024 ?



Faites-vous actuellement face à des problèmes de trésorerie ?



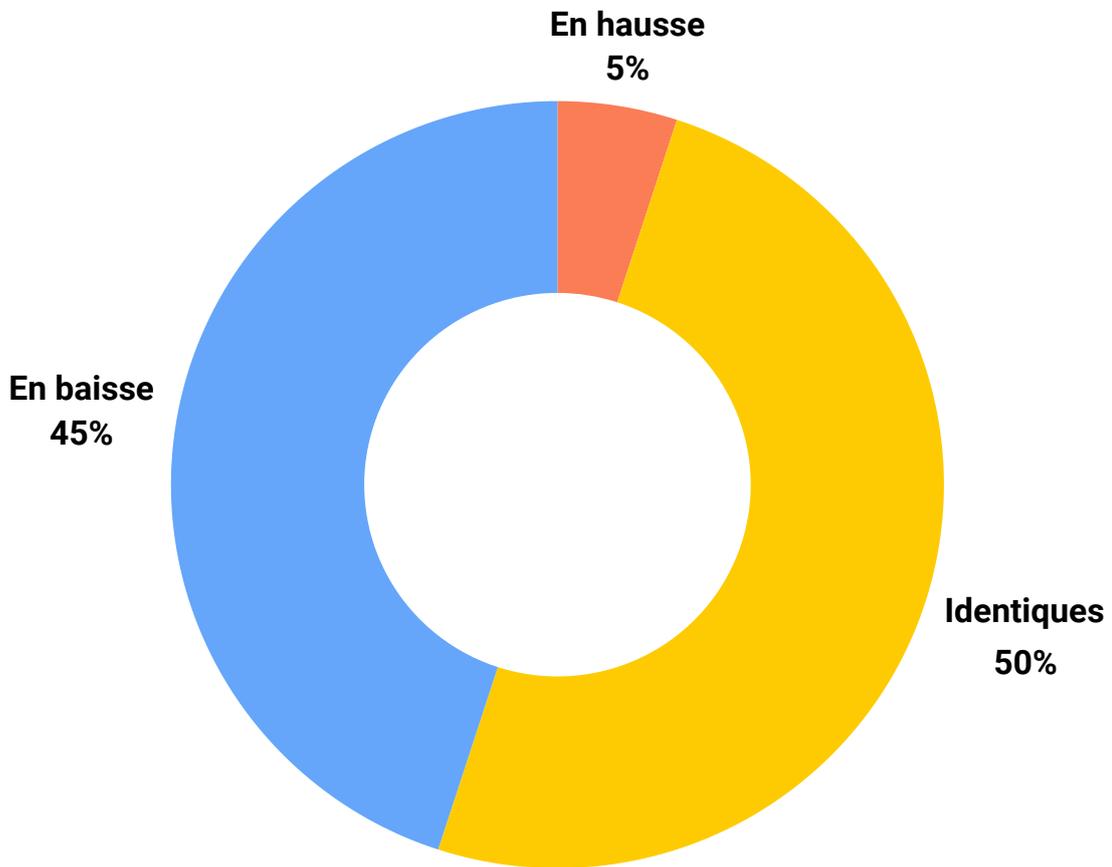
Quel est votre état d'esprit actuel en qualité de chef d'entreprise ?



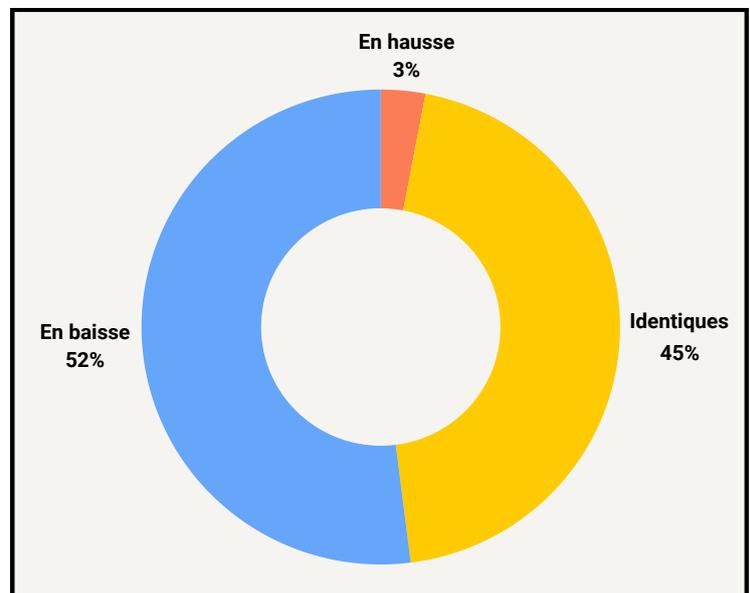
Situation personnelle des indépendants et dirigeants de TPE



Au deuxième trimestre 2024, par rapport à 2023, vos revenus personnels sont :

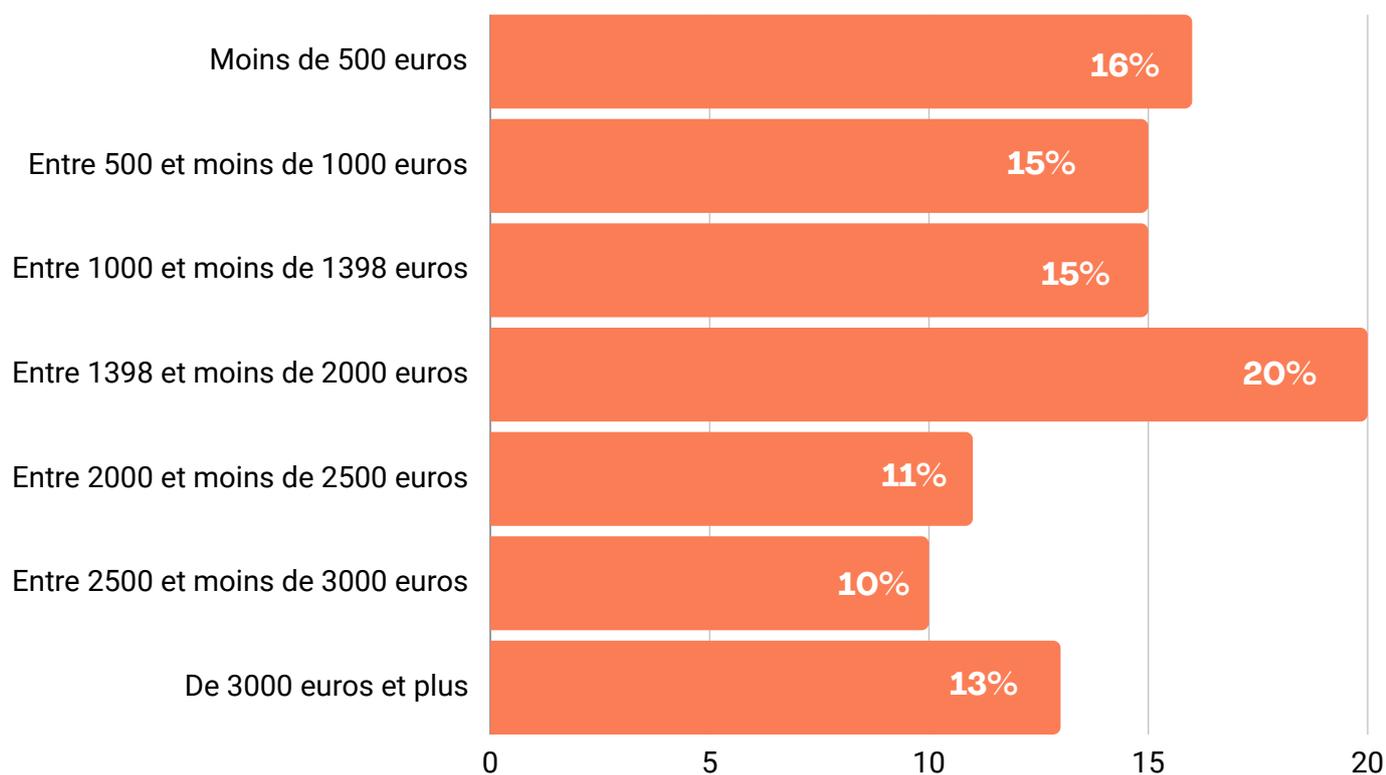


Rappel T1 2024



Pouvez-vous nous indiquer quel a été le montant mensuel moyen de votre rémunération sur ce second trimestre 2024 ?

**Total inférieur au SMIC
46%
Rappel T1 2024 : 54%**

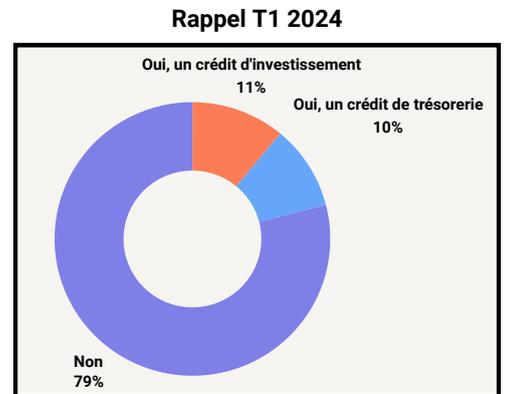
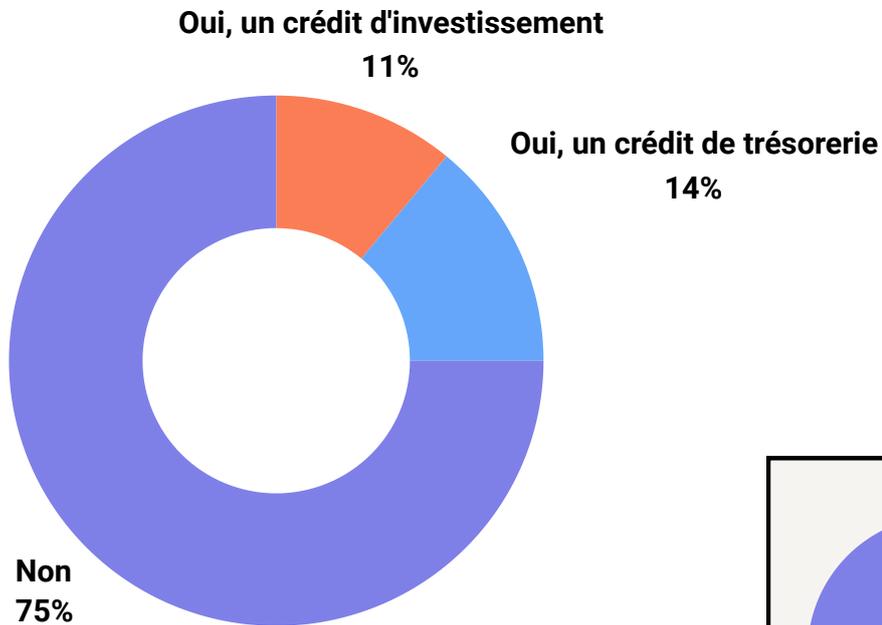


66% des dirigeants de TPE gagnent moins de 2000€/mois pour 200h de travail.

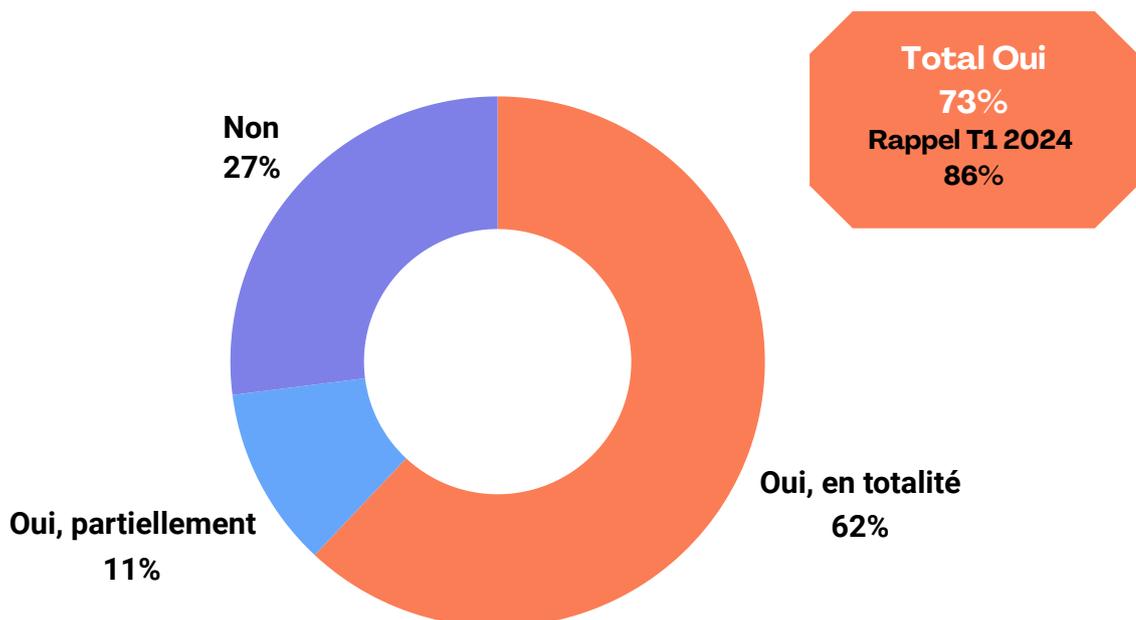
Accès au crédit



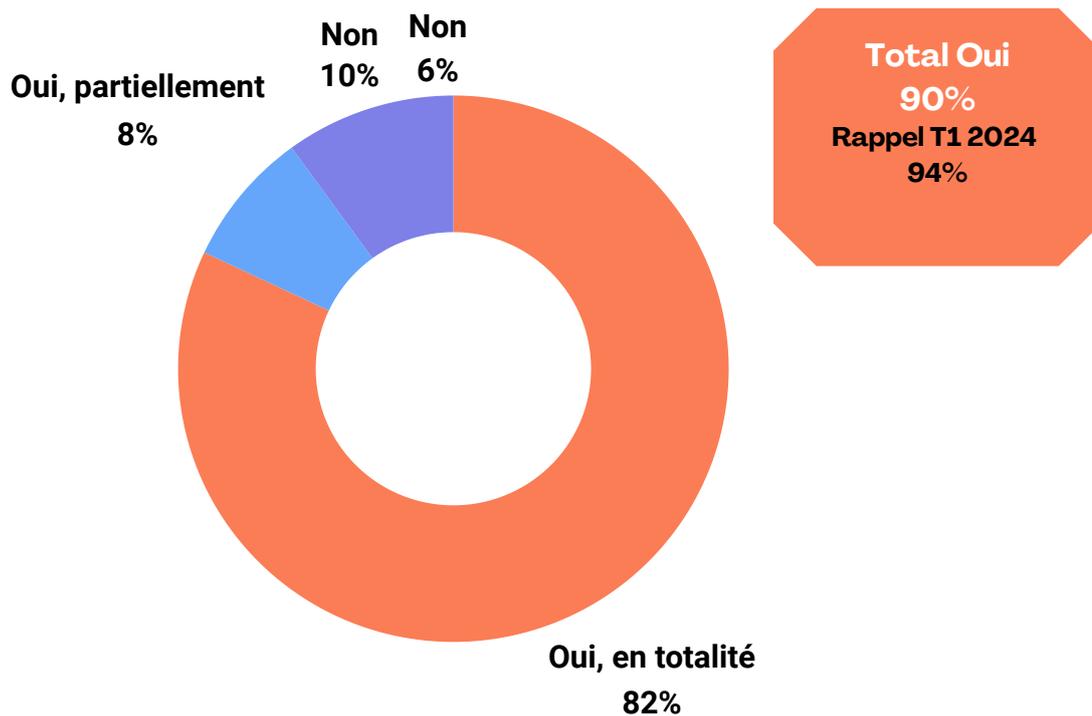
Avez-vous sollicité un crédit sur les 3 derniers mois?



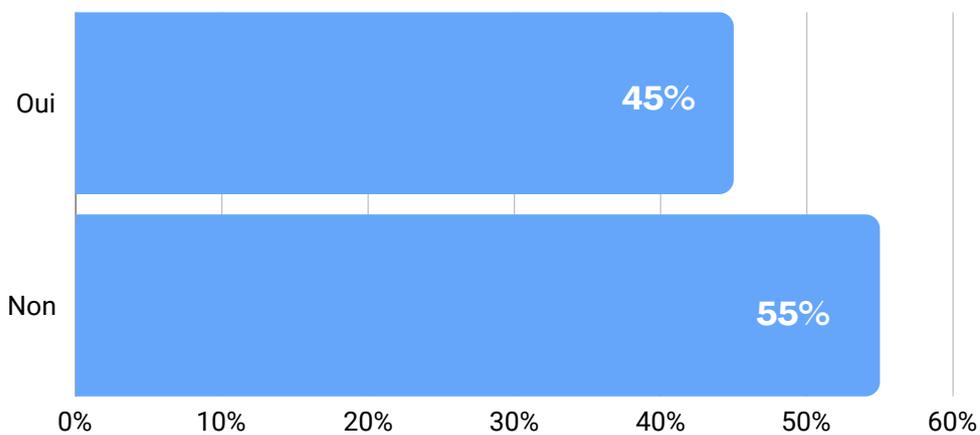
Votre demande de crédit de trésorerie a-t-elle été acceptée ?



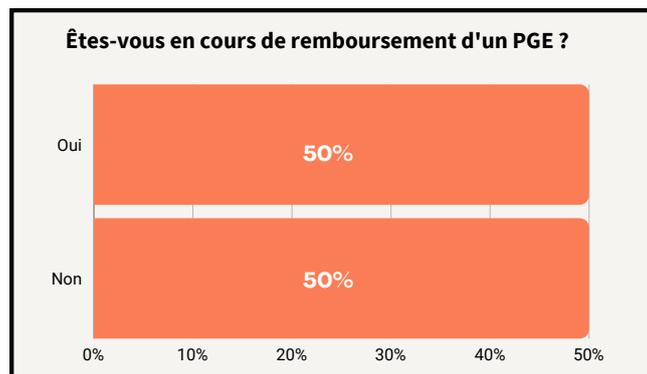
Votre demande de crédit d'investissement a-t-elle été acceptée ?



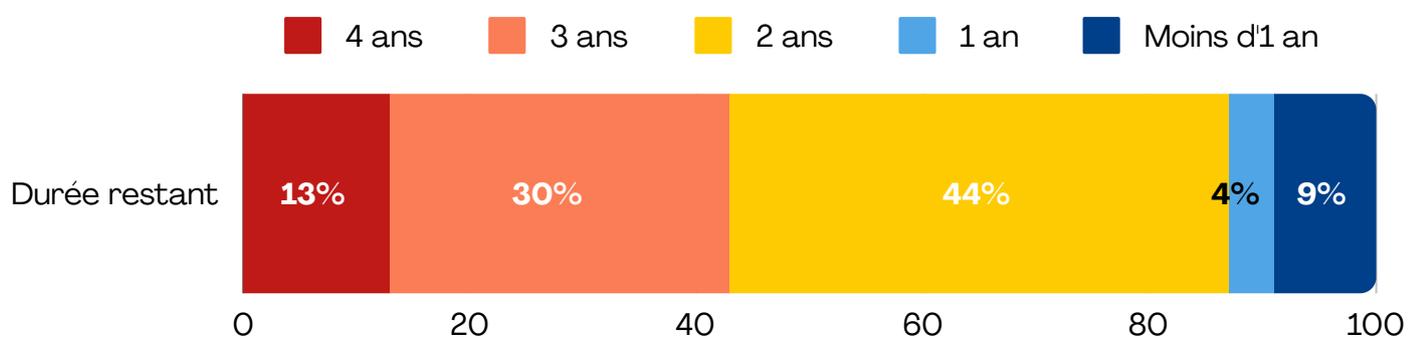
Êtes-vous en cours de remboursement d'un PGE ?



Rappel T1 2024



Durant combien de temps encore devez-vous rembourser ce PGE ?

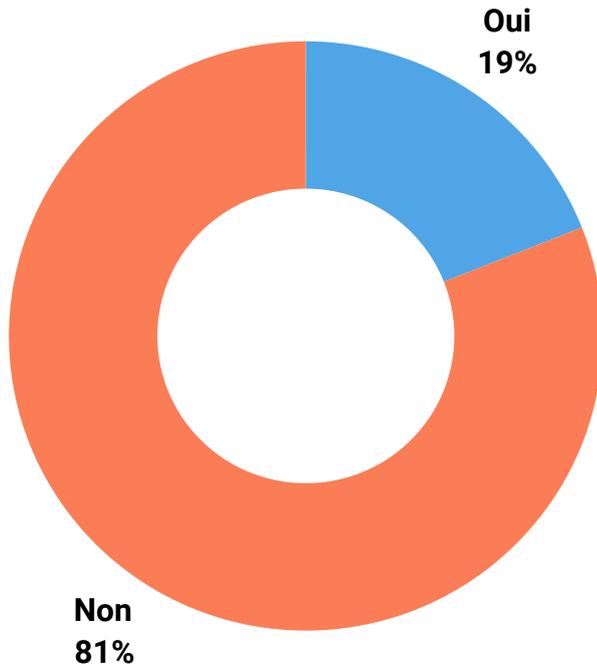


74% des TPE ont encore une durée de remboursement du PGE de 2 à 3 ans.

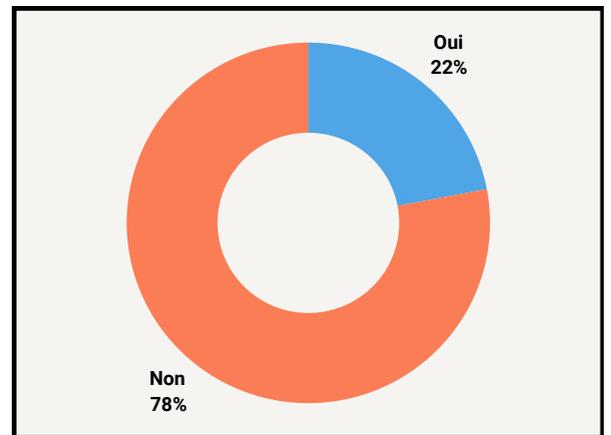
Vos salarié(e)s



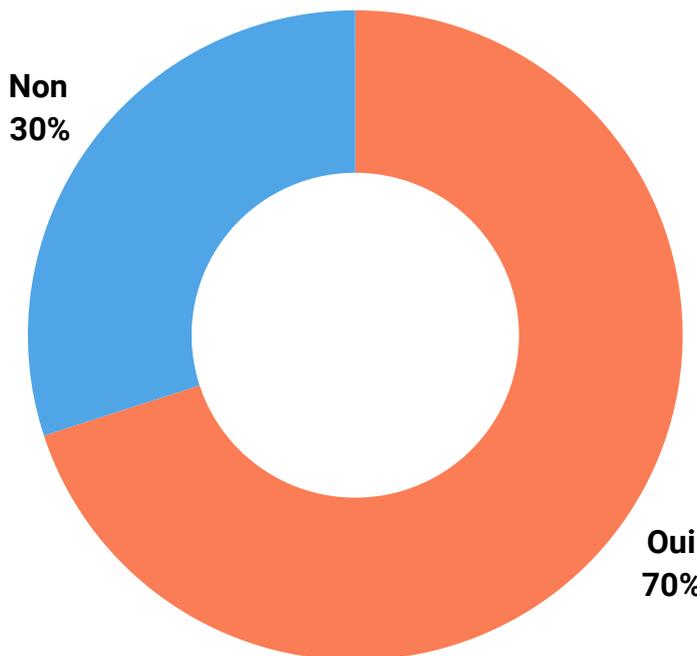
Êtes-vous actuellement à la recherche de personnel ?



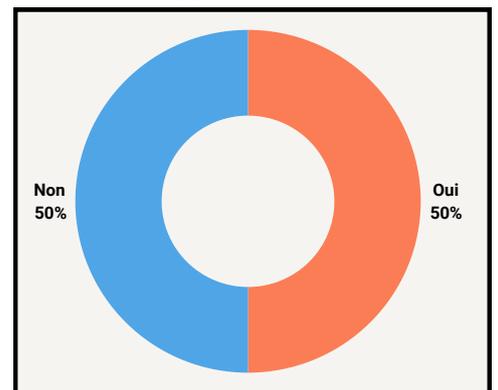
Rappel T1 2024



Rencontrez-vous des difficultés de recrutement ?



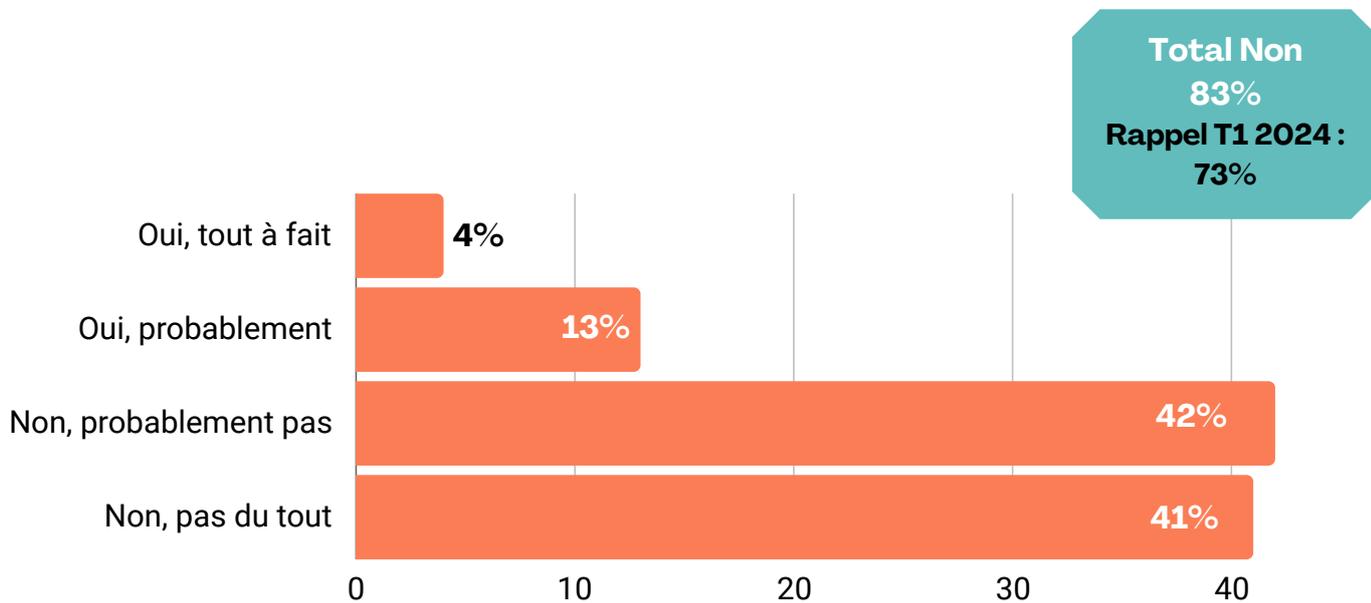
Rappel T1 2024



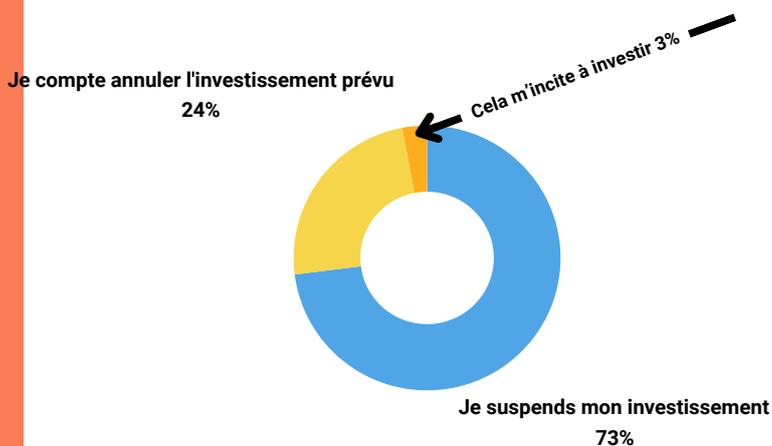
Point sur l'activité : futur de l'activité



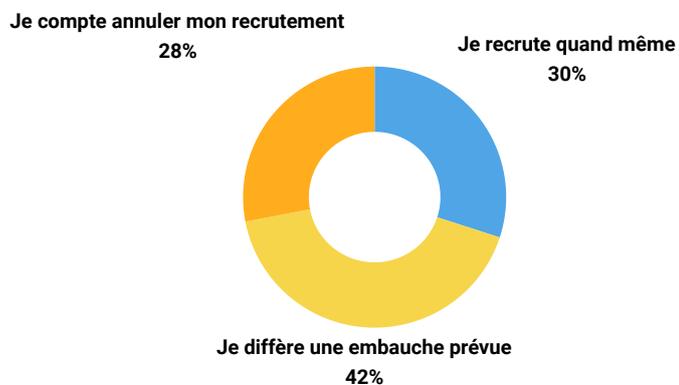
La situation actuelle de votre activité vous conduit-elle à envisager une cessation dans le courant de l'année 2024 ?



Le résultat des législatives vous conduit-il à reporter un investissement ?



Le résultat des législatives vous conduit-il à reporter un recrutement ?



18 LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS : une embellie de courte durée ?

Légère amélioration du morale des artisans, commerçants et dirigeants de TPE

18 Quelques signaux d'alarme pour l'avenir

- Une activité toujours faible
- Un début de restriction d'accès au crédit ?
- Des PGE toujours en cours jusqu'en 2026
- Des intentions de recrutements en retrait

19 **Attentisme et blocages comme conséquences du résultat des élections législatives**

- Un attentisme fortement marqué
- Le point de cristallisation majeur : le SMIC à 1600€ nets/mois (+200€ nets/mois)

19 **Le point de cristallisation majeur : le SMIC à 1600€ nets/mois (+200€ nets/mois)**

- Calcul du coût supplémentaire : de 268€ à 532€/mois/salarié selon l'hypothèse retenue
- Un projet qui concerne particulièrement les TPE
- Un projet qui touche principalement les entreprises à forte intensité de main d'œuvre
- Un projet dont les promoteurs eux-mêmes ont conscience des impacts négatifs
- Un projet aux effets déceptifs pour les salarié(e)s

Les principaux enseignements : une embellie de courte durée ?

Légère amélioration du morale des artisans, commerçants et dirigeants de TPE

Pour ce second trimestre 2024, la majorité des indicateurs SDI sur l'état des lieux des TPE marquent une légère amélioration par rapport au premier trimestre 2024 :

- **Les difficultés de trésorerie** ressortent à 52% contre 56% au T1 ;
- **L'état d'esprit** reste largement négatif à un niveau très élevé (85%). Il n'en reste pas moins en recul de 1% bien que l'enquête ait été réalisée postérieurement aux résultats des élections législatives.
- De meilleurs résultats en termes de **rémunérations** : 46% des chefs d'entreprise déclarent avoir gagné moins d'un SMIC mensuel au T2 2024 contre 54% d'entre eux au T1 2024. Pour autant, 2/3 des indépendants gagnent **moins de 2000€/mois pour 200H travaillées**.
- Un net reflux du nombre de professionnels envisageant une **cessation d'activité** d'ici la fin de cette année 2024 : 17% contre 27% au T1 2024.

Quelques signaux d'alerte pour l'avenir

Une activité toujours faible

58% des répondants indiquent que le niveau d'activité du T2 2024 était en baisse par rapport au T2 2023.

Ce chiffre était de 56% pour le T1 2024 vs T1 2023.

Pour autant, ils sont moins nombreux à constater une « forte baisse » d'activité.

Un début de restriction d'accès au crédit ?

Crédits de trésorerie : plus de demande et moins d'acceptations

En proportion, les demandes de crédit de trésorerie ont fortement augmenté sur ce second trimestre (+40%) en passant de 10% à 14% des répondants.

Parallèlement, les établissements bancaires se sont montrés plus frileux sur ces demandes avec un taux d'acceptation en baisse de 14 points (73% contre 84% au T1 2024).

Crédits d'investissement : des demandes encore très majoritairement servies

Les demandes de crédits d'investissement se maintiennent au même niveau (11%). Le taux d'acceptation par les établissements bancaires reste encore très élevé (90%) bien qu'il soit en baisse de 4 points par rapport au T1 2024 (94%).

Des PGE toujours en cours jusqu'en 2026

45% des répondants déclarent être encore en cours de remboursement de leur PGE. Dans la grande majorité des cas (74%), la durée restant de remboursement est de 2 à 3 ans.

Nous pouvons en conséquence constater que les TPE n'ont pas anticipé le remboursement du PGE qui reste une charge, voire une épée de Damoclès sur les 2 à 3 prochaines années.

Des intentions de recrutements en retrait

Les professionnels indépendants et dirigeants de TPE en recherche active de personnel à ce jour sont moins nombreux qu'en début d'année avec une baisse de 3 points (19% vs 22%).

Attentisme et blocages comme conséquences du résultat des élections législatives

Un attentisme fortement marqué

L'attentisme règne parmi les indépendants et dirigeants de TPE suite aux résultats des dernières élections législatives.

A ce stade :

- 70% de ceux qui avaient prévu un recrutement l'ont annulé ou reporté ;
- 97% de ceux qui avaient prévu un investissement l'ont annulé ou reporté.

Le point de cristallisation majeur : le SMIC à 1600€ nets/mois (+200€ nets/mois)

Calcul du coût supplémentaire

Afin que le salarié puisse percevoir 200€ nets supplémentaires par mois, il convient de tenir compte des charges patronales et salariales appliquées sur la rémunération.

Hypothèse 1 : les allègements de charges sur bas salaires restent au niveau actuel

Le coût supplémentaire pour l'employeur sera de 532€/salarié/mois, charges patronales et salariales comprises, soit 6384€/an/salarié.

Hypothèse 2 : les paramètres de réduction des charges sont réévalués.

Le coût supplémentaire pour l'employeur sera de 268€/salarié/mois, charges patronales et salariales comprises soit 3216€/an/ salarié.

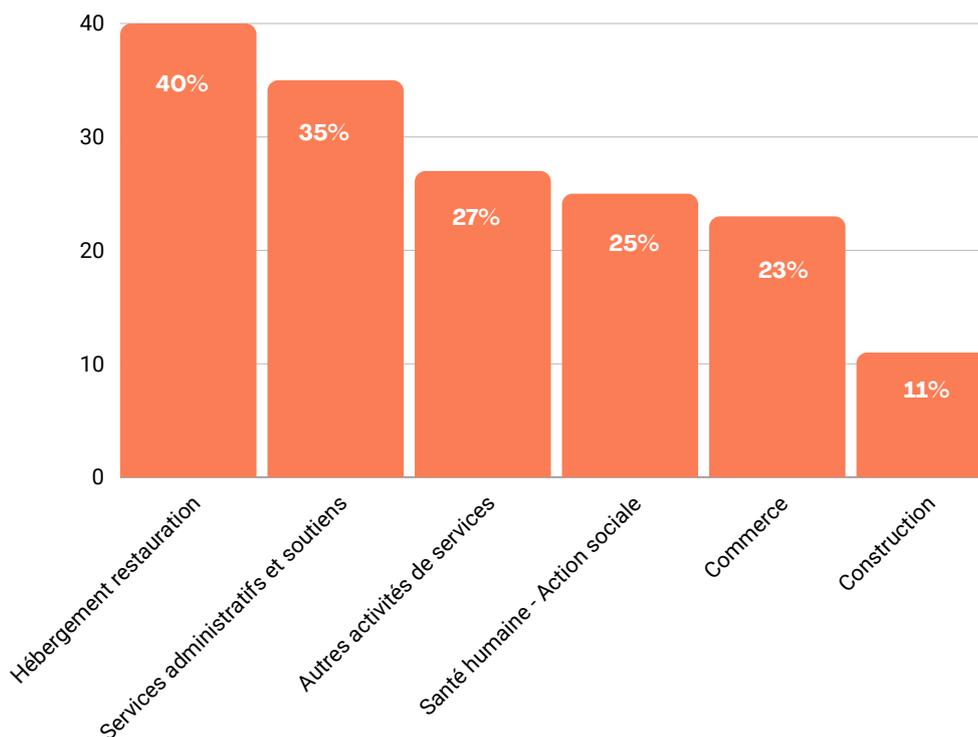
Un projet qui concerne particulièrement les TPE

Selon les données fournies par la DARES au titre de l'année 2023, une hausse de la rémunération minimum concernera particulièrement la masse salariale des TPE :

- 29,4% des salariés des entreprises de moins de 10 salariés (TPE) sont rémunérés au SMIC (soit 3 fois plus que dans les entreprises de 500 salariés et plus) ;
- 32,4% pour les entreprises n'ayant qu'un seul salarié.

Un projet qui touche principalement les entreprises à forte intensité de main d'œuvre

Part de salariés au SMIC selon le secteur d'activité



Un projet dont les promoteurs eux-mêmes ont conscience des impacts négatifs

Financement du SMIC à 1600€nets/mois (Source : Programme NFP)

“L’augmentation de 14 % du SMIC à 1600 euros net aura des effets positifs pour toute l’économie et va remplir les carnets de commande des TPE et PME du pays. Mais dans les premiers mois, certaines d’entre elles peuvent avoir besoin d’être aidées, lorsque leurs marges sont faibles, avant que les effets vertueux de la hausse générale de salaires ne se fassent sentir. Il s’agit de laisser le temps aux effets de demande accrue de se manifester positivement sur les carnets et le chiffre d’affaires des PME-TPE, mais aussi de leur permettre de se transformer afin de gagner en efficacité, dégagant ainsi des marges de manœuvre.

Nous mettrons en place plusieurs dispositifs :

- *Des avances à 0 % sur 1 ou 2 ans, par le pôle public bancaire, pour les PME-TPE dont la situation financière est difficile ;*
- *Un fonds de solidarité pour le développement des TPE / PME pour la reprise à 0 % de leurs charges financières ;*
- *Un dispositif de crédit bonifié pour les PME-TPE souhaitant se développer : financement à 0 %, voire à taux négatif, de leurs investissements, le taux étant d’autant plus abaissé que ceux-ci sont utiles socialement et écologiquement ;*
- *Des mesures d’accompagnement financiers dégressifs et temporaires pour les petites entreprises qui en ont besoin.”*

Plusieurs critiques peuvent être portées à ce programme :

- le lien direct établi entre la hausse du pouvoir d’achat et une hausse de la demande circonscrite aux TPE/PME sans considération de la structure de la consommation des ménages dont les dépenses sont majoritairement dirigées vers la grande distribution et le e-commerce.
- une durée de “plusieurs mois” avant la mise en place d’un hypothétique cercle vertueux : a contrario, l’effet négatif sur l’emploi et les investissements sera immédiat avec le risque de déclencher un cercle vicieux de baisse de la consommation dans un contexte anxigène de hausse du chômage.
- des promesses de financements par un “Pôle public bancaire” qui n’existe pas à ce jour, aux missions peu réalistes au regard des normes européennes sur les aides d’État aux entreprises, au surplus formulées sur des critères flous :
 - situation financière “difficile”;
 - des investissements “utiles socialement et écologiquement”;
 - des mesures d’accompagnement pour les petites entreprises “qui en ont le plus besoin”.
- de nouveau des “avances” et donc des emprunts contractés par les TPE pour payer des charges, à l’instar du PGE.

Un projet aux effets déceptifs pour les salarié(e)s

Sur la base des règles applicables à ce jour, une rémunération qui augmente de 1398€ nets/mois à 1600€ nets/mois induit :

- Une baisse de 78€/mois de la prime d’activité (pour une personne seule sans enfant propriétaire de son logement ou logée gratuitement);
- Un IR de 22€/mois contre 0.

Pour ce/cette salariée, nonobstant la réduction d’autres aides sociales, son pouvoir d’achat augmentera réellement de 100€/mois soit un résultat 2,7 à 5,3 fois inférieur à l’effort financier consenti par son employeur.



Syndicat des Indépendants et des TPE

CONTACT

sdi.lyon@sdi-pme.fr

04.78.34.65.97